

**Délibération n°2024-07-03-01-CAC**

Relatif à l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2024

**Le Conseil académique d'Aix Marseille Université,**

En sa séance du 3 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

- Vu le Code de l'éducation,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil académique du 5 avril 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 41

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Présents et représentés : 37 membres présents et 10 membres représentés

Fait à Marseille, le 3 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **26 JUIL. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **26 JUIL. 2024**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL ACADEMIQUE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE  
SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

---

**Étaient présents :**

**Commission de la Recherche – CR**

***Collège A***

Francesca MANZARI  
Frédéric CASTINETTI  
Nathalie RUBIO  
Nathalie RICHEBE  
Sylvie MONNIAUX  
Florence SABATIER-MALATERRE

***Collège B***

Pierre-Pascal LENCK-SANTINI  
Julien CHAVES JACOB

***Collège C :***

Mohamed OUERFELLI  
Marie-Laure BUISSON  
Marielle EYRAUD  
Patrice LAISNEY  
Sophie SERENO  
Véronique BOYER

***Collège D :***

Serge MAZEAU  
Maeva COTINAT

***Collège E :***

Delphine CAVALLO

***Usagers :***

Tatiana BOUCHERIFI  
Kane MARLIN  
Antoine DEVRIESE-SENSE

***Personnalités extérieures :***

Matthieu POPHILLAT (INSERM)

**Commission de la formation et de la vie universitaire – CFVU**

***Collège A***

Antoine GENTIER  
Nicolas MASCRET

Virginie MERCIER  
Jean-Manuel RAIMUNDO

**Collège B**

Hervé MAGNOULOUX  
Alexandrine BERTAUD  
Nadia MESLI  
Guylaine MOLINA  
Jean-Michel BREZUN  
Jean-Charles DUFOUR  
Jean-Michel BREZUN  
Julien LEFEVRE  
Anaïs SAINT JONSSON

**BIATSS :**

Guillaume GREGOIRE  
Soall MAHDJOUR

**Collège Usagers :**

Quentin ACQUATELLA  
Marnie BOCOIGNANO-MARTINEZ  
Ferreol BONNETAIN  
Andrea SOREL

**Étaient représentés :**

1. CARRETIER Emilie..... a donné pouvoir à ..... MERCIER Virginie
2. TEISSIER SAMPIERI Nathalie a donné pouvoir à ..... MERCIER Virginie
3. DESRUES Françoise.....a donné pouvoir à .....GREGOIRE Guillaume
4. GRAVEL Nicolas .....a donné pouvoir à .....RICHEBE Nathalie
5. MARMAYOU Jean-Michel a donné pouvoir à .....RUBIO Nathalie
6. MIRTILLO Marie-Christiane a donné pouvoir à RAIMUNDO Jean-Manuel
7. BELLIER Olivier.....a donné pouvoir à .....CASTINETTI Frédéric
8. WHARTON Sylvie .....a donné pouvoir à .....MONNIAUX Sylvie
9. FRYDMAN Claudia .....a donné pouvoir à .....SABATIER MALATERRE Florence
10. ZIMBARDO Patrick.....a donné pouvoir à .....SAINT JONSSON Anaïs
11. GOMEZ Charles.....a donné pouvoir à .....BONNETAIN Ferréol

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CAC : 81

Quorum : .....41

Nombre de présents : .....41

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 11

Nombre de membres absents non représentés : .....29

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 41+11, soit 52 présents ou représentés.

**Étaient absents sans représentation :**

1. Jean-Christophe SOURISSEAU
2. Nicolas ANDRE

3. BOHMISCH Susanne
4. Bénédicte ALDEBERT
5. Thierry BEGE
6. Arnaud LAMI
7. Élodie CACCOMO-GARCIA
8. Ingrid BENOLIEL
9. Tom GARGANI
10. Oriane NACHAR
11. Claudine PIQUE
12. Aurore BRUNA
13. Julien COUDERT
14. Evelyne BOUTEYRE
15. Kathia CHAUMOITRE
16. Michel RUQUET
17. Laurent BADIE-BARTHES
18. Ghjuvan CATONI
19. Ralph ATRACH
20. Younes DUFRESNE
21. Matt JAMIS
22. Leonardo PEREZ
23. Ylvana TARDIF
24. Amandine VELLA
25. Alixe VIEILLEDENT
26. Charlie HALLART
27. Anastasia AUBERT
28. Nathalie MANIVERT-DELAYE
29. Pierre-Olivier COSTA
30. Sarah BOUALEM

*La séance est ouverte à 14 heures et 01 minute.*

**M. Le Président** soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du Conseil académique du 29 février 2024.

**Mme Guylaine MOLINA** fait remarquer que celui-ci ne comporte pas la mention du pouvoir qu'elle avait donnée pour ladite séance à Monsieur Julien LEFEVRE. Monsieur LEFEVRE confirme qu'il avait reçu procuration de la part de Mme Guylaine MOLINA et de Monsieur Mohamed OUERFELLI lors de cette séance du 20 février.

Par ailleurs, **Mme MESLI Nadia** intervient pour faire valoir l'incohérence entre les pages 2 et 3 du procès-verbal : Monsieur GREGOIRE est noté présent en page 2 mais absent et non représenté en page 3.

Monsieur GREGOIRE confirme qu'il était bien présent lors de cette séance et qu'il avait le pouvoir de Mme DESRUES.

**M. Le Président** indique que le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 sera corrigé en conséquence.

**Mme Sylvie MONNIAUX** indique s'être adressée à la DAJI en amont de la séance afin d'apporter une précision au projet du procès-verbal, qui désormais y figure.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 février 2024**

**M. Le Président** propose d'approuver le procès-verbal.

*Les membres du Conseil Académique approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 à l'unanimité.*

### **Additif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs**

**M. Damien VERHAEGHE**, Vice-Président Richesse Humaines et Patrimoine, présente aux membres du Conseil académique l'additif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs.

Il rappelle que la campagne d'emplois est présentée, devant les instances dans le courant du mois de décembre soit devant le Conseil académique pour les enseignants et les enseignants-chercheurs et devant le CSA dans son volet concernant le personnel BIATSS avant d'être votée par le Conseil d'administration pour l'ensemble du personnel.

Il ajoute qu'à la suite de la campagne d'emplois, des modifications peuvent être apportées au cours de l'année, soit en raison de création d'emplois proposées par le Ministère, qui est l'objet de l'une des trois situations présentées lors de cette séance, soit en raison de modifications déjà votées lors de la campagne, à l'image des deux autres cas soumis au Conseil académique.

Le premier emploi présenté aux membres du Conseil académique consiste en la réattribution d'un poste financé par l'administration centrale lors de la campagne d'emplois de décembre dernier. Elle vise à compléter le dispositif déjà mis en place autour des doctorants et des *post* doctorants en situation de handicap financés par A\*Midex.

Un appel à projet a été adressé aux composantes pour décider de l'attribution de ce poste. Cet appel à projet a été porté par le Vice-président à la santé et au handicap, M. Laurent BENSOUSSAN, dont l'intention était de cibler un panel de doctorants et *post* doctorants susceptibles de passer ce concours.

L'IAE avait été retenu à l'issu de cet appel à projet en décembre dernier en section 06 (gestion), mais les candidats n'ont pas été qualifiés par le CNU et le recrutement s'est avéré infructueux.

Afin de ne pas perdre ce financement, il est proposé aux membres du Conseil académique d'affecter ce poste à la composante classée en deuxième position, à savoir la Faculté des Sciences, souhaiterait publier ce poste ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), au fil de l'eau, en section 69 Neurosciences.

Le deuxième emploi présenté aux membres du Conseil académique consiste en la création d'un poste supplémentaire de MCF en section 92, Sciences Infirmières, obtenu par la FSMPM, financé par le ministère. La publication de ce poste est également proposée au fil de l'eau.

Le troisième emploi est un poste de recrutement de Professeur des universités à l'IAE. **M. Damien VERHAEGHE** souligne que les publications en section 06 (gestion) de concours de PR sont contingentés au niveau national.

La gouvernance ayant obtenu de la part du Ministère trois postes contingentés sur le fondement des articles 46-1 et 46-3 du décret, ceux-ci ont été attribués aux composantes en fonction de leur classement c'est-à-dire à la FDSP, l'IUT et la FEG.

L'IAE avait été classé 4<sup>ème</sup> mais le poste n'avait pas été validé par le ministère au titre des articles contingentés.

Les besoins pédagogiques de l'IAE nécessitant le recrutement d'un Professeur, il est en conséquence demandé par la voie de la mutation au titre de l'article 51, lequel n'impose pas de contingent.

**Mme Sylvie MONNIAUX** souhaite obtenir des précisions sur la notion d'article contingenté.

**M. Damien VERHAEGHE** indique que généralement le nombre de poste de Professeur ne sont pas contingentés, à l'exception des sections CNU dont le recrutement s'effectue par la voie de l'agrégation de l'enseignement à l'image des section juridiques 01, 02, 03.

C'est également le cas de la section 06.

Cela implique que le recrutement dans ces sections sur le fondement des articles 46-1 et 46-3 du décret n'est possible que sur autorisation du Ministère, lequel dispose d'un nombre prédéterminé de postes au niveau national.

Pour obtenir une autorisation de publication au titre des articles 46, il faut proposer le recrutement d'un emploi de professeur à l'agrégation, sinon les chances d'en obtenir un sont infimes, ce qui fut le cas de l'IAE.

Pour obtenir une publication d'un poste de Professeur sur ce fondement, il faut donc publier deux postes.

**Mme Sylvie MONNIAUX** demande une confirmation sur l'absence de contingentement des postes publiés à la mutation, ce qui est confirmé par **M. Damien VERHAEGHE**.

*L'additif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil académique.*

### **Bilan de l'évaluation à mi-parcours des Instituts d'établissement**

**M. Antoine PARROT**, co-directeur de la fondation A\*Midex et **Mme Julie PROVANSAL**, chargée de projet des Instituts d'établissement présentent le bilan de la phase d'évaluation à mi-parcours des Instituts d'établissement, conduite au cours de l'année 2023.

Mme PROVANSAL présente le contexte et les objectifs de cette évaluation à mi-parcours



## 1 Contexte et objectifs

Dans la lignée des actions menées depuis la création d'A\*Midex en soutien de la stratégie du site d'Aix-Marseille Université, la fondation A\*Midex entend **consolider les expérimentations** lancées, notamment **dans le cadre des instituts d'établissement formation/recherche interdisciplinaires**.

La fondation A\*Midex est également engagée dans une **démarche transversale de montée en compétences collective dans la gestion et le suivi de projets**, avec l'ensemble des projets financés, des partenaires et des directions métiers concernées au sein d'Aix-Marseille Université.

Dans un contexte **d'exigence accrue en termes de suivi qualitatif et d'évaluation**, la fondation A\*Midex a vocation à être **prescriptrice et accompagnatrice pour le pilotage et l'évaluation de projets** sur l'ensemble du site.

**L'évaluation à mi-parcours des instituts d'établissement** participe à cette démarche d'(auto)-évaluation des projets portée par la fondation A\*Midex, avec **l'appui de son Conseil Stratégique International**.

- **Elle vise à :**
  - **Etablir une première mesure de la transformation d'Aix-Marseille Université et du site** et sa capacité à se positionner en tant qu'université de rang mondial, sous l'impulsion des instituts d'établissement.
  - **Répondre aux demandes de l'Etat** en charge de l'évaluation socio-économique des grands projets d'investissements publics.
- **Elle a donné lieu à :**
  - L'évaluation de 17 instituts
  - La remise d'une note transversale de recommandations



Cette démarche, mise en place par le Comité de pilotage A\*Midex, a été confiée au Conseil Stratégique International de la fondation A\*Midex (*Board*).

**Mme Julie PROVANSAL** décrit les modalités de l'évaluation du bilan de l'évaluation des 17 Instituts qui ont été auditionnés au cours de la première semaine de juillet 2023 par les membres du Conseil Stratégique International de la fondation A\*Midex (*Board*).

Elle rappelle également les modalités de l'évaluation et présente les différents cas de figure opérés au cours de cette évaluation à mi-parcours.



## 6 Les modalités de l'évaluation

- **Rapports d'autoévaluation**
  - 20 pages maximum
  - Incluant une analyse SWOT sujet de leur audition
  - Travail sur une grille d'indicateurs
- **Auditions**
  - 1 heure par institut
  - 3 niveaux d'évaluation
  - 17 fiches de synthèse
  - 1 note transversale
- **Conclusion** avec plusieurs cas de figure



A l'issue des auditions ces membres ont émis des avis argumentés et ont proposé des recommandations et des conditions quant à la poursuite des travaux de certains Instituts.

### 3 Plusieurs cas de figure

#### ● Confirmés

Selon les recommandations des membres du Conseil stratégique international de la fondation, des instituts sont **confirmés**.

Les membres du board ont formulés des **conseils** ou des **recommandations** pour la poursuite de leurs actions, conseils et recommandations à prendre en compte par les instituts.

Leur **prochaine évaluation** sera en **2027**.

13 instituts :

- ARKAIA
- ICI
- IM2B
- IMI
- INCIAM
- ISFIN
- Marseille IMAGING
- ITEM
- MARMARA
- LAENNEC
- NEUROMARSEILLE
- OCEAN
- ORIGINES

#### ● Confirmés avec réserves

Selon les recommandations des membres du Conseil stratégique international de la fondation, des instituts peuvent avoir été **confirmés avec réserves**.

- → **Répondre pour le 15 janvier 2024** aux conditions formulées par les membres du Board par un document mentionnant les actions prises dans leur feuille de route ainsi modifiée.

La **prochaine évaluation** sera en **2027**

1 institut : AMUTECH



### 3 Plusieurs cas de figure

#### ● Avec réserves

Selon les recommandations des membres du Conseil stratégique international de la fondation, il est émit des **réserves quant à la confirmation de certains instituts**.

- → **Répondre pour le 15 janvier 2024** aux conditions formulées par les membres du board par un document mentionnant les actions prises dans leur feuille de route ainsi modifiée.
- Une **nouvelle audition** lors du Board le **15 février 2024** pour SoMuM qui a conduit à un avis sera défavorable à sa poursuite. ISSPAM a été confirmé suite à ce retour. Vote COPIL 11/03/2024.

2 instituts :

- ISSPAM
- SOMUM

#### ● Arrêt

L'arrêt d'un institut devra tenir compte :

- du personnel sous contrat à ce jour
- des montants déjà engagés (investissement et fonctionnement)
- des actions structurantes en cours (exemple : TIGER, TRIPs etc.)
- des conventions qui nécessiteront avenants

2 instituts :

- IPHU
- ARCHIMEDE

- Rendez-vous sous 15 jours avec représentants de la DRH, de la DGS et d'A\*Midex
- Concertation et bilan avec l'équipe de l'institut pour un **arrêt planifié**.

Ils ont émis également une note transversale destinée à la gouvernance afin de faciliter le positionnement et la mise en œuvre des instituts d'établissement. Ces avis et la note ont été partagés à la gouvernance lors d'un Comité de lecture le 18 octobre 2023 puis au Comité de Pilotage de la fondation A\*Midex le 13 novembre 2023.



## 4 Note de synthèse transverse

Lors de l'examen à mi-parcours des 17 Instituts auditionnés du 3 au 7 juillet, le Board a fait un certain nombre de constats les concernant.

« Les problématiques apparues suscitent des interrogations, et des pistes de solutions possibles qu'il paraît judicieux de présenter en distinguant le court terme et le long terme, soit la période actuelle et celle suivant la fin des financements (après 2027). Au-delà des points spécifiques aux instituts, d'autres questions sont apparues, qui font également l'objet de cette note ».

→ Cette note a été considérée essentiellement comme **ordre du jour pour la séance à distance du 18 octobre dernier**. La note ci après est ainsi structurée en **2 parties** :

### 1. Les instituts d'établissement

#### • 1.1 Constats

Positionnement des instituts / statut du personnel affecté aux instituts / nombre des instituts

#### • 1.2. Pistes de solutions possibles

À court terme / À préparer / À plus long terme

### 2. D'autres questions

10



## 4 Note de synthèse transverse

### Les instituts – 1.1 Constats

Le **positionnement des instituts**, à l'intérieur d'AMU comme depuis l'extérieur : des questions pas toutes résolues, ou pas suffisamment selon les intéressés :

- Quel est le rôle essentiel des instituts : **facilitateur** ou **coordinateur**, ou **plutôt de leader et de créateur de dynamiques** ?
- Quelle est ou devrait être leur **place exacte** dans l'organigramme d'AMU ?
- Quelles **compétences propres** des instituts (gestion de leur budget et organisation d'appels à projets ? Propositions ou décisions sur les formations interdisciplinaires, les recrutements, l'accueil de nouveaux membres, la modification du périmètre ?)
- Quelles interactions avec les acteurs du système (labos, composantes) et avec l'extérieur ? Pour initier ou conclure des partenariats ?
- Marques, titres ou logos des instituts sont-ils à considérer comme des **leviers de visibilité** et donc **d'attractivité** de AMU ? A utiliser notamment pour la signature des articles ou les recrutements effectués par leurs membres, en plus des autres indications de rattachement ?

11



## 4 Note de synthèse transverse

### Les instituts – 1.1 Constats

**Le statut du personnel affecté aux instituts** : directeurs et chefs de projets, sujet de préoccupation majeur

- Comment **éviter l'essoufflement** ? (fonctions à titre quasi bénévole qui s'ajoutent à leurs responsabilités régulières d'enseignants ou de chercheurs.
- Comment **assurer leur renouvellement** ?
- Comment **prévoir l'augmentation des équipes**, quelle(s) compensation(s) (académiques et/ou financières) ?

**Le nombre des instituts** :

- **Trop élevé** par rapport aux **moyens** actuels et futurs ?
- Quel **nombre optimal** au vu de leur valeur stratégique (image et attractivité de AMU, moyens à engager, stratégie à long terme...) ?
- La **taille et le degré de maturité** variés : justifiant un traitement différencié ? Sur quels points (p. ex. possibilité de recrutement pour les instituts les plus avancés ?). En tout cas, une certaine coordination paraît souhaitable sur certains aspects montrant des différences d'approches entre les instituts.
- Leur **diversité** : **pas un modèle unique** d'institut. Certains ont une tâche de coordination, de dialogue interne, d'accompagnement, d'autres ont clairement une mission plus active, plus riche d'initiatives.
- Au-delà de leur diversité, l'**animation des instituts** et leurs **relations entre eux** est un sujet qui mériterait encore plus d'attention.

12



## 4 Note de synthèse transverse

### Les instituts – 1.2. Pistes de solutions possibles

**Mesures à préparer** : moyennant consultation des instituts et des autres acteurs d'AMU, préparer les décisions à prendre pour la période post financement (cf. ci-après)

- **Clarifier définitivement le statut des instituts**, le cas échéant après en avoir fusionné certains (?) et arrêté d'autres (n'ayant pas satisfait les conditions posées) ;
- pour les instituts les plus avancés, l'octroi de **compétences** en matière de **masters interdisciplinaires** et de **recrutement** est peut-être à envisager.
- Régler leurs relations avec AMU (et les autres tutelles ?), par exemple par un contrat (COMP ou autre ?).
- **Stabiliser/modifier** les solutions **provisoires** trouvées pour la **gestion** et la **direction** des instituts.
- Une fois fixé sur le nombre et la taille des instituts, les intégrer dans la **planification immobilière** du site pour tenir compte de leurs besoins essentiels et **diminuer la dispersion géographique**.

Mesures qui **pourraient attendre** la fin de la période de financement, notamment pour **tirer les leçons** du premier cycle complet des instituts et **organiser leur avenir**.

14



## 4 Note de synthèse transverse

### Autres questions

Pour le recrutement des doctorants, l'absence d'un **calendrier unique** paraît un obstacle important. Un calendrier unique, inter-instituts ou inter ED, serait sans doute une idée à creuser.

Le nombre des écoles doctorales, qui sont en silos, paraît très important, et leurs relations avec les instituts n'est pas toujours simple car les **ED paraissent peu adaptées à l'interdisciplinarité**.

Comme telle, la formation doctorale serait d'ailleurs un bon sujet à aborder avec le Board.

Ajoutés à ceux extérieurs à AMU (France 2030, ANR et autres agences, projets européens), **les appels à projets organisés par AMU et les instituts sont extrêmement nombreux**. Le **risque d'épuisement** des personnes paraît réel. Des mesures de **simplification**, de **regroupement** ou de **diminution** seraient sans doute à étudier.



Le Comité de pilotage du 12 novembre 2023 a suivi les recommandations du Conseil stratégique international. Ainsi, 13 Instituts ont été confortés dans leurs activités, 1 Institut a été confirmé avec des réserves, 2 ont été confirmés sous conditions et 2 autres ont eu un avis défavorable quant à la poursuite de leurs travaux et ont été mis à l'arrêt.

## 5 Périmètre « instituts d'établissement » après évaluation à mi-parcours

### • Propositions : Les 15 instituts d'établissement maintenus :

Institut Cancer et Immunologie - ICI ; Institut Imaging ; Institut Archéologie Méditerranéenne - ARKAIA ; Institut NeuroMarseille ; Institut Créativité et Innovations - INCIAM ; Institut Microbiologie, Bioénergies et Biotechnologie - IM2Institut Marseille Maladies rares – MARMARA ; Institut Mécanique et Ingénierie – IMI ; Institut Méditerranéen pour la Transition Environnementale – ITEM ; Institut Sciences de la Fusion et de l'Instrumentation en Environnements Nucléaires - ISFIN ; Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille – ISSPAM ; Institut Matériaux Avancés et Nanotechnologies - AMUTECH ; Institut Océan ; Institut Laënnec - Sciences numériques et intelligence artificielle pour la santé ; Institut Origines.



### 3 Périmètre « instituts d'établissement » après évaluation à mi-parcours

• **Proposition : Les 3 instituts d'établissement arrêtés :**

- Institut Physique de l'Univers - IPHU
- Institut Archimède Mathématiques-Informatique - AMI
- Institut Sociétés en Mutation en Méditerranée – SOMUM



**M. Antoine PARROT** tient à préciser que l'Institut IPHU n'a pas été auditionné lors du *Board* car il n'avait pas rendu dans les temps leur rapport d'évaluation malgré un délai supplémentaire qui lui avait été accordé.

N'ayant pas suivi la procédure d'audition mise en place par le Conseil stratégique du *Board*, cet institut n'a pu être évalué, raison pour laquelle le comité de pilotage d'A\*Midex, s'est prononcé sur sa fermeture.

**Mme Sylvie MONNIAUX** demande des précisions sur le contrat d'objectifs de moyens et de performances (COMP), évoqué lors de la présentation.

**M. le Président** indique que le COMP est un contrat d'objectifs, de moyens et de performances mais que le critère de la performance ne s'applique pas à l'établissement.

Au sein d'AMU, le Vice-président recherche et la Vice-présidente Formation établissent les objectifs et les moyens avec les laboratoires, pour tenter de planifier au mieux la trajectoire d'une structure (composante, laboratoire) et ainsi d'énumérer leurs besoins à long terme. Cela permet de programmer l'aide de l'établissement en termes d'emplois, de locaux ou de financement sur une trajectoire de laboratoire ou de composante.

**Mme Marielle EYRAUD** souhaite connaître la suite pour les Instituts dont la fermeture est préconisée, notamment s'agissant de l'avenir du personnel et des actions qui ont été mises en place.

**M. le Président** indique que les actions en cours continuent au sein de ces Instituts.

**M. Antoine PARROT** annonce que des précisions seront apportées par les prochaines diapositives du support de présentation et que cela fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain Conseil académique, prévu le 18 avril prochain sur le sujet spécifique de la fermeture de 3 Instituts.

**Mme Julie PROVANSAL** intervient pour ajouter que le Comité social d'administration examinera cette question et que les agents concernés seront accompagnés par la Direction des ressources humaines.

**M. Antoine PARROT** reprend sur le sujet des notes de recommandations transverses, en précisant qu'une bonne partie des recommandations ont déjà fait l'objet de mesures ou ont déjà été intégrées notamment dans la feuille de route 4.0 de la Fondation A\*Midex pour la période 2024 – 2027. Celle-ci a été votée par le CA et sera largement diffusée.

Elle comprend notamment un changement de pilotage des Instituts. En effet, bien qu'ils restent financés par la Fondation A\*Midex, ils seront néanmoins pilotés par AMU. En conséquence, l'animation mensuelle avec les responsables scientifiques et techniques (RST) ne sera plus réalisée par le Vice-président A\*Midex mais par le Vice-président Recherche, Monsieur Stefan Enoch, conformément à la recommandation principale faite par les membres du *board*.

**M. le Président** ajoute qu'il en sera de même pour l'aspect formation, puisque la Vice-présidente formation interviendra également auprès des RST.

Par conséquent, la CFVU et la CR seront beaucoup plus impliquées à l'avenir quant au fonctionnement des Instituts d'établissement.

Pour répondre à la question posée par **Mme Marielle EYRAUD** **M. le Président** précise que l'ensemble des RST sont consultés afin de trouver des solutions concernant les personnels confrontés à la fermeture d'un Institut.

La parole est donnée à **M. Julien LEFEVRE** qui précise relayer un point transmis par Monsieur Emmanuel GODARD Directeur de l'Institut Archimède, point susceptible de s'appliquer de manière plus large à des questions de procédure ou de forme.

S'agissant de la fermeture des Instituts d'établissement. **M. Julien LEFEVRE** fait valoir que cette modalité n'est pas du tout évoquée dans le guide d'évaluation adressé aux membres du Conseil académique.

Il souligne également un passage du rapport selon lequel les principales conclusions d'évaluation et recommandation seront présentées ainsi que, le cas échéant, les propositions d'accompagnement. Il fait valoir que selon lui la fermeture d'un Institut constitue une mesure d'accompagnement un peu brutale.

**M. le Président** expose les éléments de procédure et de fait ayant conduit à la décision de fermeture : les Instituts d'établissement ont bénéficié de 18 mois pour se préparer à l'évaluation, durant lesquels se sont déroulées des réunions de préparation avec tous les Instituts, tous les chefs de projet, avec les RST et avec des mesures d'accompagnements.

Il ajoute également que les collègues ont été prévenus de l'importance de l'évaluation qui a vocation à légitimer les Instituts dans l'optique de les pérenniser.

Des *coaching*, des répétitions ont d'ailleurs été mis en place à cet effet.

Malgré l'ensemble des mesures mises en œuvre, certains Instituts ne se sont pas déplacés.

Tel a été le cas de l'I2M à qui des mesures d'accompagnement et de rebond ont été proposées.

**M. Julien LEFEVRE** prend acte des précisions apportées par **M. le Président**, d'autant plus qu'il précise n'appartenir à aucun des Instituts dont la fermeture est examinée. Il se limite à transmettre aux membres du CAC leur sentiment.

Il souligne seulement qu'il peut exister des temporalités différentes en fonction des disciplines et de leur pratique respective.

**M. le Président**, fait valoir *a contrario* que le jury était varié et bienveillant et que la préparation a permis d'informer les participants de ses attentes.

**M. Julien LEFEVRE** aborde la question du contradictoire offert aux Instituts à la suite du rapport d'évaluation.

Il semblerait que la réponse transmise par Archimède n'aurait pas été prise en compte dans la décision de fermeture de l'Institut.

**M. le Président** précise que certains Instituts se sont préparés sérieusement à l'évaluation, ils ont été renouvelés, à la suite d'une audition ou non, d'autres malgré l'oral n'ont pas été renouvelé (Ex : SoMuM) et certaines présentations n'ont pas été concluantes au point que le jury n'a pas souhaité les revoir (I2M). Il y a même un Institut qui n'a pas remis de rapport.

L

**M. le Président** souligne que malgré cette décision de fermeture, le projet maths / informatique est un projet soutenu par l'établissement, si bien que de nouvelles solutions sont envisagées pour l'avenir telle que par exemple le partage du projet entre plusieurs laboratoires qui bénéficieront d'un accompagnement administratif.

Le *board* évaluateur est constitué d'un jury international dont les membres sont connus pour leurs qualités. Ils ont durant un an et demi préparé l'évaluation avec les concernés en leur faisant notamment des recommandations, dont les Instituts ne sauraient s'affranchir au moment de l'évaluation.

En conséquence, malgré des individualités scientifiques de grande valeur en leur sein, les Instituts n'ont pas satisfait aux critères formels de l'évaluation. **M. le Président** compare cette situation à celle de la labellisation d'une UMR.

**Mme Nathalie RUBIO** remercie **Mme Julie PROVANSAL** pour sa présentation et émet le souhait de la voir adressée aux membres du CAC.

Elle souhaite, en tant que membre de la Commission de la recherche se faire l'écho d'une forte préoccupation concernant la nature insatisfaisante des relations entre les Instituts d'établissement et les écoles doctorales ainsi que le collège doctoral.

Il est ressorti d'une réunion TIGER que des discussions avaient eu lieu sans que ne soient invités à y participer les structures doctorales.

Elle souhaite faire valoir l'importance du collège doctoral et des écoles doctorales au même titre les autres structures de recherche que sont les laboratoires ou les Instituts.

Les difficultés relationnelles proviennent notamment d'un manque de coordination. **Mme Nathalie RUBIO** considère que le point faible consiste en l'absence de concertation des structures doctorales. Ces dernières n'étant pas informées des actions menées.

Elle insiste sur ce point car en tant que Vice-présidente à la formation doctorale, du point de vue de la stratégie il est important que les différentes structures d'un même établissement travaillent ensemble en confiance et de manière concertée.

Selon **M. le Président**, c'est même fondamental dans la mesure où les Instituts ont des bourses, des contrats doctoraux, dans la mesure où une partie importante de la recherche leur est confiée, en raison de l'interdisciplinarité au sein de l'établissement.

Il ajoute que la relation Instituts / composantes qui a pu apparaître est un faux débat car le travail de recherche doit principalement reposer sur la relation entre Instituts et Ecoles doctorales.

Il précise que les Instituts disposent d'instances en leur sein leur permettant de demander l'avis des composantes et des écoles doctorales et qu'il convient simplement de les saisir. Il s'agit d'ailleurs d'une recommandation qui a été faite aux Instituts renouvelés.

En outre, la science ne s'arrête pas dans les Instituts dont la fermeture est discutée. En effet, les actions engagées seront poursuivies.

De nouvelles communautés de l'établissement souhaiteraient également se constituer en Instituts. Le caractère vivant des Instituts laisse la place à un certain renouvellement ainsi qu'à d'autres communautés.

En conséquence, les Instituts dont la fermeture est examinée ont donc la possibilité de proposer de nouveaux projets dans la mesure où celle-ci n'est pas irrévocable car il leur suffit de mettre en œuvre les recommandations formulées par le jury.

**Mme Nathalie RUBIO** souhaite ajouter qu'il existe une stratégie de la formation doctorale impulsée par le Président de l'Université et la Commission de la recherche. Elle regrette la dispersion existante, les malentendus ainsi que l'absence de travail commun entre les différentes structures de recherche. Il en découle une perte d'énergie humaine et financière au détriment des doctorants.

**M. Mohamed OUERFELLI** fait savoir que la fermeture de l'Institut SoMuM est regrettable en ce qu'elle constitue notamment un coup dur pour l'attractivité et le rayonnement de la MMSH. En effet, cet Institut était à l'origine de nombreux financements.

Il demande à ce que les rapports lui soient communiqués afin de mieux appréhender les causes du dysfonctionnement.

Il s'interroge également sur l'avenir de la MMSH.

**M. le Président** fait part des regrets des membres du *board* qui, au regard des thématiques de recherche, ont constaté que SoMuM n'avait pas associé la ville de Marseille. Ils ont recommandé que la nouvelle demande soit orientée sur les questions migratoires méditerranéennes en collaboration avec la ville de Marseille dont la proximité géographique constitue un atout.

**M. le Président** ajoute d'une part que les documents et recommandations leur seront adressés et d'autre part que les membres de l'Institut SoMuM ont été entendus deux fois par les membres du *board* international à la suite du rapport. *In fine* deux évaluations écrites et deux évaluations orales ont eu lieu. La décision de fermeture ne constitue donc pas une décision arbitraire.

**Mme Delphine CAVALLO** regrette de ne pas avoir eu le document de présentation en amont de la séance du Conseil académique pour mieux comprendre les critères appliqués à l'évaluation car il semblerait que certains d'entre eux dépassent la question même des Instituts tel que par exemple celui des personnels affectés alors même qu'au moment de la création des Instituts ce point a parfois été complexe à mettre en œuvre.

Elle précise par exemple que dans cas de de l'Institut SoMuM, il existe aussi une politique de site qui est celle de la MMSH à Aix-en-Provence, dont l'Institut ne peut s'affranchir aux côtés de la politique scientifique.

En d'autres termes selon elle il y a des critères qui ne dépendent pas de l'Institut, raison pour laquelle dans un souci de lisibilité elle aurait préféré les connaître en amont de la séance pour prendre une décision éclairée car la logique de l'évaluation semble dépasser celle des Instituts, ce qu'elle ne trouve pas forcément juste pour ces derniers.

Elle demande également à ce que les rapports d'évaluation soient communiqués aux membres du Conseil académique

Elle pose enfin la question de l'articulation entre A\*Midex et AMU sur les questions de recherche ou de formation en raison du caractère structurant des Instituts mais également en raison de la pluralité d'interlocuteurs au sein d'AMU parmi lesquelles figurent les composantes, et en conséquence la question de la relation entre les Instituts.

**Mme Delphine CAVALLO** considère que les questions concernant la politique scientifique d'AMU doivent revenir à la CR et à la CFVU par l'intermédiaire de leur Vice-président respectif. Elle regrette que l'on demande au Conseil académique de se prononcer au terme d'une procédure mise en œuvre par A\*Midex sur laquelle il n'y a aucune visibilité.

**M. Le Président** ne partage pas cet avis au motif d'une part que la fondation A\*Midex a été conçue pour expérimenter de nouvelles choses. Lorsque celles-ci deviennent structurantes, il convient alors de les intégrer à la politique de site de l'établissement. A\*Midex est une source de financement supplémentaire permettant de mettre en œuvre des projets qui ne pourraient l'être avec un financement classique. Cela justifie l'intervention d'A\*Midex dans la première vague des Instituts afin que dans la seconde phase, AMU, par l'intermédiaire de ses Conseils d'élus, reprenne la main.

Il précise par ailleurs que la création des Instituts découle de la volonté des communautés, et non pas de la volonté de l'exécutif de l'établissement. La part de financement des Instituts par A\*Midex est de 10 millions d'euros sur un budget total de 24 millions, auxquels ont été ajoutés des postes d'agents administratifs et de *business* développeurs, des plateformes... En d'autres termes, même sans prendre en compte le financement A\*Midex, l'investissement de l'établissement est conséquent.

Dans un souci de transparence, **M. Le Président** ajoute que l'ensemble des Instituts a eu la même feuille de route que ce soit en termes de structuration, de commissions, de pédagogie ou de recherche, de liens avec les composantes, de liens avec les diplômés.

Tout a été écrit et voté. Le fonctionnement propre à chaque Institut relève de la responsabilité de leurs dirigeants respectifs, tout comme le résultat de l'évaluation.

Pour finir, **M. Le Président** considère que la durée de vie des Instituts est fonction des circonstances et elle doit refléter la vie de la communauté concernée (arrêt, fusion...). L'interdisciplinarité de l'établissement découle de l'activité des Instituts. Il relève donc de la responsabilité des personnes ayant souhaité la création d'une communauté scientifique de la faire vivre scientifiquement, administrativement au regard de la politique de site.

Il rappelle que dans le cadre de son second mandat il a souhaité pérenniser l'existence et le fonctionnement des Instituts. Il était donc important de les légitimer au moyen d'une évaluation.

En l'absence de nouvelle intervention **M. Le Président** soumet au vote le bilan de l'évaluation des Instituts à mi-parcours.

**Mme Sylvie MONNIAUX** demande des précisions sur l'objet du vote.

**M. Le Président** précise qu'il convient de voter sur le bilan présenté à la lumière des explications fournies.

**M. Julien LEFEVRE** considère que sans les rapports il est difficile de se prononcer car le vote revient à se prononcer sur le seul avis présenté par la Fondation A\*Midex.

**Mme Delphine CAVALLO** s'enquiert de l'ordre du jour du prochain CAC qui examinera la question de la fermeture de trois Instituts, ce que confirme **M. Le Président**. Elle pose alors la question de savoir si lors de ce prochain CAC seront votées la fermeture des Instituts ou leurs modalités d'arrêt.

**M. Antoine PARROT** précise d'une part qu'il était prévu dès l'origine que le bilan devait être soumis aux membres du CAC et d'autre part que le parallélisme des formes s'impose. En conséquence, dans la mesure où lors la création des Instituts a fait l'objet d'un avis du CAC et d'une délibération du CA leur fermeture doit être soumise à la même procédure. Donc le prochain CAC se prononcera à la fois sur la fermeture des Instituts concernés et le cas échéant, sur le détail de leurs modalités d'arrêt.

**M. Le Président** ajoute que tel sera le cas pour chacun des trois Instituts. Que leur fermeture sera prononcée sur la base de l'évaluation du *board*.

**M. Le Président** propose de passer au vote sur le bilan à mi-parcours des Instituts d'établissement. Il précise que ce bilan inclut l'arrêt de trois Instituts.

*Le bilan de l'évaluation à mi-parcours des instituts d'établissement est approuvé à 41 voix pour et 7 contre.*

**M. Le Président** propose de passer au point suivant.

### **Changement des responsables scientifiques et technique (RST) des Instituts d'établissement Imaging, IMI et ICI**

**Mme Julie PROVANSAL** présente le contexte des changements :

## Cadrag commun : règlements intérieurs des Instituts d'établissement

### « 2.1 Conseil d'Institut

- L'Institut est administré par un Conseil d'Institut dont les attributions sont les suivantes :
  - Approuver les orientations stratégiques,
  - Assurer la cohérence des actions de recherche et de formation au sein de l'Institut,
  - Approuver le plan d'action et le budget de l'Institut,
  - Donner son avis sur le bilan annuel,
  - Donner son avis sur les évaluations à 3 et 5 ans,
  - **Proposer à la désignation le directeur de l'Institut,**
  - Désigner les membres de l'Advisory Board. »

### « 2.2 Direction de l'Institut

Le premier Directeur de l'Institut est le porteur du projet. En cas de défaillance du Directeur, son successeur est proposé par le Conseil de l'Institut parmi les enseignants chercheurs et chercheurs affectés dans les unités et composantes composant l'Institut, et nommé par le Président de l'Université après avis du Conseil Académique. Le Directeur de l'Institut est nommé pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois. »

20

## 1 Changement RST Institut Mécanique et Ingénierie

En conseil d'Institut le 16 janvier 2024, M. Nicolas VANDENBERGHE rappelle l'historique de ce changement de direction.

Il a informé les directeurs d'unités (IRPHE, IUSTI, LMA, M2P2) à l'été 2022 qu'il ne souhaitait pas renouveler son mandat à la direction de la fédération Fabri de Peiresc et de l'IMI en 2024.

Après consultation au sein des unités, la candidature de M. Eric SERRE, Directeur de Recherche au CNRS, affecté au M2P2, a été retenue pour la fédération. Les directeurs d'unités ont proposé de continuer le fonctionnement avec une direction commune fédération / Institut.

Le Conseil d'Institut se prononce le 16/01/2024 en faveur de la proposition de la candidature de M. Eric SERRE au poste de Responsable Scientifique et Technique de l'IMI.

→ La fondation A\*Midex approuve cette proposition et soumet au vote du Conseil réuni ce jour cette candidature afin de remplacer M. Nicolas VANDENBERGHE par M. Eric SERRE

21

## 2 Changement RST Institut Marseille Imaging

Monsieur Stefan ENOCH, RST de l'institut depuis sa création en 2019 n'a pas souhaité renouveler son mandat à la direction de l'institut Marseille Imaging.

Il a été nommé VP Recherche par la gouvernance élue début 2024.

Le Conseil d'Institut réunit le 17/01/2024 se prononce en faveur de la proposition de la candidature de Mme Monique BERNARD au poste de Responsable Scientifique et Technique de Marseille Imaging.

Le comité de tutelle validant cette proposition le 05/02/2024.

→ La fondation A\*Midex approuve cette proposition et soumet au vote du Conseil réunit ce jour cette candidature afin de remplacer M. Stefan ENOCH par Mme Monique BERNARD

22

## 3 Changement RST Institut Cancer Immunologie

Monsieur Jean-Paul BORG, RST de l'institut depuis sa création en 2019 n'a pas souhaité renouveler son mandat à la direction de l'institut Marseille Cancer et Immunologie, ICI.

Le Conseil d'Institut réunit le 09/02/2024 se prononce en faveur de la proposition de la candidature de M. Anthony GONCALVES au poste de Responsable Scientifique et Technique de l'institut Cancer et Immunologie - ICI.

Le comité de tutelle validant cette proposition à l'unanimité le 13/03/2024.

→ La fondation A\*Midex approuve cette proposition et soumet au vote du Conseil réunit ce jour cette candidature afin de remplacer M BORG par Mr GONCALVES

23

**Mme Marielle EYRAUD** fait valoir que le vote concerne le changement de RST à la suite d'une fin de mandat par anticipation à la demande du concerné mais souhaite des précisions quant à l'avenir des RST des autres Instituts.

**Mme Julie PROVANSAL** rappelle que le RI des Instituts prévoit la durée des fonctions du RST est de 5 ans. La plupart des Instituts ayant été créés en 2019, de nombreux changements sont donc à prévoir bientôt.

*Le Changement des responsables scientifiques et technique (RST) des Instituts d'établissement Imaging, IMI et ICI est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **Arrêtés d'interdictions d'accès aux locaux**

**Mme Noémie CHABANON** informe les membres du Conseil académique que le Président a été contraint de prendre un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux d'une durée de 30 jours à l'égard d'un ancien agent de scolarité qui a tenu des propos à caractère diffamatoire et menaçant à l'encontre des personnels du service de la scolarité de la Faculté des Sciences le 3 février 2024.

Ce comportement fait suite à de précédentes menaces et un comportement dangereux lorsqu'il était encore agent justifiant alors une première interdiction d'accès aux locaux, une suspension administrative et une hospitalisation d'office.

Bien que l'intéressé ne soit plus lié à AMU par un contrat de travail, il persiste dans l'envoi de mails inquiétants à destination de ses anciens collègues et rôde aux alentours du site de Luminy. Une mesure d'interdiction d'accès pour ce tiers permettra de prévenir toute intention de pénétrer les locaux universitaires ainsi qu'une surveillance accrue à l'entrée du site.

**Mme Sylvie MONNIAUX** fait valoir que dans la mesure où l'intéressé n'est plus un agent de l'établissement, la mesure n'apparaît pas nécessaire.

**M. Le Président** précise que cette mesure permet de faire appel plus facilement aux forces de l'ordre si nécessaire.

**M. Le Président** remercie les membres du conseil pour leur participation et conclut cette séance.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 11.*

**Le Président du Conseil académique,**

**ÉRIC BERTON**